



Bulletin d'inscription tournoi de football

City Stade de Capinghem

Le 17 juin de 10 à 15h

NOMBRE DE JOUEUR PAR EQUIPE : 5 min et 8 max

DOCUMENT À RETOURNER AU PLUS TARD LE 09/06/2023 PAR MAIL REGLEMENT SIGNE

à periscolaire@ville-capinghem.fr à l'Espace Arc-en-Ciel, 2 bis rue d'Ennetières

<u>Nom d'équipe</u>			
<u>Coordonnées des joueurs</u>	<u>Nom :</u>	<u>Prénom :</u>	<u>Date de naissance :</u>
	•	•	•
	•	•	•
	•	•	•
	•	•	•
	•	•	•
	•	•	•
	•	•	•
	•	•	•
<u>Coordonnées du responsable de l'équipe</u>	<u>Nom :</u>	<u>Prénom :</u>	
	<u>Adresse :</u>		
	<u>Tel :</u>	<u>Mail :</u>	

Souhaite participer au tournoi suivant :

City Stade de Capinghem / Samedi 17 juin 2023.
Rendez-vous à 9h45, dans la cour de l'espace Arc en ciel.
Horaire du tournoi : 10h-15h

Règlement (plus d'infos sur le règlement ci-joint):

- 5 joueurs minimum par équipe
- Des matchs de 6 minutes
- Interdiction aux tacles
- Avoir minimum 16 ans

Téléphone : 03 20 10 83 55

Email : periscolaire@ville-capinghem.fr

REGLEMENT TOURNOI CITY STADE

Article 1 – Modalités du tournoi

La commune de Capinghem organise le 17 juin 2023 un tournoi de foot qui aura lieu de 10 à 15h au city stade de Capinghem.

Le tournoi est ouvert à tous, licenciés ou non, à partir de 6ans, capinghemmois ou non ; limité à 12 équipes.

Les équipes sont composées d'un gardien de but, de 4 joueurs de champ et le cas échéant de remplaçants avec un **nombre maximum de 8 joueurs** au total, soit 3 remplaçants max.

Tout **transfert de joueurs** d'une équipe à une autre est **interdit**.

Seuls les joueurs figurant sur la fiche d'inscription pourront prendre part au tournoi. Le remplacement d'un joueur pourra se faire à tout moment du match.

Chaque joueur d'une même équipe devra porter un maillot identique. Adéfaut, les organisateurs pourront mettre à disposition des équipes, à titre exceptionnel, un jeu de chasubles qui devra leurs être remis à la fin de chaquematch.

Les équipes devront se présenter trente minutes avant le début du tournoi à la table de marque.

Article 2 – Annulation du tournoi

Les organisateurs se réservent le droit, à tout moment, d'annuler le tournoi en cas d'inscriptions insuffisantes d'équipes, de conditions météorologiques défavorables ou pour toutes autres raisons.

Les organisateurs préviendront alors le responsable de chaque équipe inscrite.

Article 3 – Inscription des équipes

L'engagement des équipes est composé de la fiche d'inscription dûment remplie. L'inscription de l'équipe au tournoi vaut acceptation du présent règlement par l'ensemble des membres de l'équipe.

Article 4 – Organisation des matchs

Les matchs se dérouleront sur le city stade. Les équipes seront réparties, par tirage au sort, en poules, chaque poule disputant ses matchs de classement sur le même terrain.

La durée des matchs de poule sera déterminée selon le nombre d'équipes.

A partir des quarts de finale, la durée des matchs est déterminée par les organisateurs.

Le classement s'effectue comme suit :

Match gagné : 4 points

Match nul : 2 points

Match perdu / Forfait : 1 point

Les 2 premiers de chaque poule accèdent aux quarts de finale (match à élimination directe) + d'autres équipes (le meilleur 3^e), le nombre sera déterminé en fonction du nombre de poules et d'équipes.

En cas d'égalité de point à l'issue des matchs de poule, les équipes seront départagées comme suit : résultat ayant opposé les deux équipes concernées, meilleure différence de but, meilleure attaque puis tir au but.

A partir des huitièmes de finales, en cas d'égalité à la fin du match, les équipes seront départagées par une série de 3 tirs au but. S'il y a égalité, la série continue un tir par un tir, jusqu'à ce qu'il y ait un vainqueur.

Article 5 – Règles du jeu

Les rencontres sont dirigées par des arbitres. Les chaussures à crampons vissés sont interdites. Le port de protèges-tibias est recommandé.

Les règles du jeu sont celles du football à 8, sauf :

- Suppression du hors-jeu
- Une ligne, délimite la zone dans laquelle le gardien peut saisir le ballon à la main.
- Toute faute dans la surface sera sanctionnée par un pénalty.
- Le gardien doit dégager à la main, sauf après une sortie de but (ballon au sol).
- Autorisation de jouer à l'aide des barrières autour du terrain

- Sur coup franc, tout joueur adverse devra se trouver à 3 mètres au moins du ballon.
- Les équipes feront un tirage au sort avec l'arbitre pour définir l'équipe engageant le coup d'envoi du match.

Les règles de football concernant la passe au gardien sont appliquées.

Les tacles sont strictement interdits.

Tout joueur sanctionné d'un carton jaune sera exclu de la rencontre durant 2 minutes.

Tout joueur sanctionné d'un carton rouge (faute violente, coup à l'adversaire ou arbitre...) ne pourra pas participer à la suite du tournoi.

Toutefois, en cas de faute grave contraire à l'esprit de cette journée, l'équipe à laquelle appartient le joueur fautif pourra être exclue du tournoi.

En cas de fraude ou de bagarre d'une équipe, celle-ci sera exclue du tournoi.

Article 6 – Litige

Tout litige non prévu par le présent règlement sera tranché par les organisateurs, seuls compétents. Les décisions sont sans appel.

Article 7 – Responsabilités

Chaque représentant d'équipe est responsable de la bonne tenue, du respect et de la discipline de sa délégation en toute circonstance.

La commune de Capinghem, organisateur du tournoi, décline toutes responsabilités en ce qui concerne les accidents corporels et matériels ainsi que les risques de vol, dégradations ou tout autre incident pouvant survenir aux joueurs du fait de leur participation au tournoi.

Chaque joueur doit, à ce titre, être assuré (assurance personnelle).

Article 8 – Nom d'équipe

Tout nom d'équipe à caractère raciste, injurieux, insultant est proscrit

Article 9 – Divers

Les barbecues sauvages sont interdits pour raison de sécurité. Restauration et buvette seront assurées sur place.

Article 10 – Règlement Général sur la Protection des Données

Les informations portées sur le formulaire font l'objet d'un traitement informatisé ayant pour objet l'inscription au tournoi de football le samedi 17 juin 2023 de 10h à 15h au City Stade, rue d'Ennetières 59160 Capinghem. Le destinataire des données est la Mairie de Capinghem (contact@ville-capinghem.fr) qui les conservera indéfiniment. Selon le règlement numéro 2016/679 de l'Union Européenne, dit Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), applicable depuis le 25 mai 2018, vos données restent confidentielles et ne seront aucunement partagées à d'autres entités (collectivités territoriales, associations, entreprises, particuliers...). Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la mairie de Capinghem (contact@ville-capinghem.fr).